

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **44 (1899)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIV^e Année.

N^o 2.

Février 1899.

POUR LES MANŒUVRES

Sous ce titre, la *Revue militaire suisse* publiera, en vue des manœuvres du 1^{er} corps d'armée, tous les renseignements pouvant intéresser ses lecteurs ou être de quelque utilité aux officiers.

Pour débiter, et pour répondre à un désir qui lui a été exprimé, la *Revue* publie, dans le présent numéro, les instructions émises en 1898 pour la IV^e division, par le colonel Zwicky, son chef d'état-major, sous ce titre : *Pro memoria*.

« Ce travail, nous écrit un officier supérieur, a été fort apprécié des officiers de la IV^e division aux dernières manœuvres et a contribué à leur donner une certaine supériorité sur ceux de la VIII^e. Comme le terrain dans lequel il est probable que nous manœuvrerons n'est pas sans rapport avec celui de l'année dernière, je trouve utile de le faire connaître à nos officiers. »

PRO MEMORIA

Infanterie.

MARCHE A TRAVERS DES TERRAINS DIFFICILES. — On met les compagnies et les sections en *colonnes de marche*, prêtes à être immédiatement déployées.

L'infanterie doit marcher *en ordre* et *avec aisance* ; elle doit être *intacte* quand elle aborde l'ennemi. Chaque homme doit rester exactement à sa place. Les chefs de sections marchant à la tête des unités règlent la *vitesse de la marche* ; les serre-files veillent à l'*ordre de la marche*. Il faut autoriser tous les *allègements* compatibles avec la discipline de marche (enlever les coiffures, déboutonner les vêtements, retrousser les manches, boire de l'eau) ; il faut même les ordonner avant qu'il soit trop tard. Il faut faire les haltes réglementaires.

Dès que le contact avec l'ennemi est pris, on marche sans